

Compte rendu de la séance du 02 octobre 2020

Secrétaire(s) de la séance : Amélie CLAVIERE

Ordre du jour :

- Salle polyvalente (location, contrat, tarifs...)
- Délibération pour réfection salle polyvalente (fenêtres, isolation combles...)
- Délibération subvention voirie modifiée (Ruzeolles, Tronchy et Navaste)
- Désignation de 4 suppléants pour le SIVU
- Désignation d'un délégué CIT
- Désignation d'un correspondant défense
- Attribution chèques KDO pour le personnel en fin d'année
- Panneaux de signalisation

Questions diverses : Déclassement du chemin de Lestrade

Délibérations du conseil :

Délibération Confirmation du FCS2020 : Réfection de voirie (DE 2020 47)

Considérant l'état des voiries communales et la nécessité d'établir un programme de travaux,

Considérant le niveau de détérioration des voies communales de Ruzeolles, Tronchy et Navaste,

Considérant le budget communal disponible pour investir,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIRME le projet de réfection de la voie communale n°14 de la RD 22 au village de Navaste et n°9 du pont de Ruzolles au village de Ruzolles;

INDIQUE que le projet est estimé à 160 518 € HT soit 192 621.60 € TTC;

PROPOSE le plan de financement suivant :

- DETR 20.....	19.94 %.....	32 000.00 €
- Département (FCS 2020).....	9.34 %.....	15 000.00 €
- Autofinanceme.....	70.72 %.....	113 518.00 €

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

DESIGNATION SUPPLEANTS SIVU 2020 49)

Sur proposition de Monsieur le Maire, ont été désignés les suppléants auprès du SIVU :

Madame Amélie CLAVIERE, Madame Sandra SERRE, Monsieur Guy RIFFAUD et Madame Maryline DELMAS.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture.

DELEGUE CIT (DE 2020 50)

Sur proposition de Monsieur le Maire, a été désigné délégué auprès du CIT :

Monsieur Claude RIBEYROTTE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (DE 2020 51)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Le Conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après délibéré désigne :

Madame Marguerite GARCELON

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture.

DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES SDE (DE 2020 52)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 2 délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

Le conseil municipal, ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré désigne :

Monsieur Gilles BESSON et Monsieur Claude RIBEYROTTE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture.

GROUPE D'ASSURANCE STATUAIRE (DE 2020 53)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code général des assurances :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

Vu le code des Marchés Publics;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 15 en date du 29 novembre 2019 approuvant le renouvellement du contrat groupe ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 15 en date du 25 août 2020 autorisant le Président du CDG 15 à signer le marché avec le courtier YVELIN-COLLECTE/Yvelin/EUCARE/ACTE VIE;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en dates du 17 août 2020,

Le Maire expose :

*considérant la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statuaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès);

*considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des

collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984;

*considérant que pour équilibrer le financement de cette mission, le Centre de Gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution "assurance statuaire" de 0.25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime ;

*considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statuaire pour le compte de la commune ;

*considérant qu'a l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statuaire 2021/2024, celui-ci a retenu l'assureur et le courtier YVELIN-COLLECTEAM/EUROCAR/ACTE VIE;

et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe assurance statuaire 2021/2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM/Yvelin/EUROCARE/ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier;

Les taux proposés sont les suivants :

*Agents CNRACL : Décès-accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) - Incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire - Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) - Maternité, adoption, paternité :

- tarification 1 : 5.45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt maladie ordinaire;

- tarification 2 : 5.20 % avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire;

- tarification 3 : 3.75 % tous risques sauf maladie ordinaire

*Agents IRCANTEC : Accident du travail et maladie imputable au service - grave maladie - maternité/adoption/paternité - maladie ordinaire :

- 1.40 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

PRECISE que la durée du contrat sera de 4 ans à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

PREND ACTE que Monsieur le Maire est autorisé à verser la contribution "assurance statuaire" au Centre de Gestion du Cantal fixée a 0.25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout documents se rapportant a ce dossier.

OBJET :SALLE POLYVALENTE :

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont pour 2020 :

- Habitants de la commune 150 €
- Non habitants 230 €
- Association hors commune 100 €
- Commerçants de la commune GRATUIT

Une attestation d'assurance devra obligatoirement nous être fourni à la signature du contrat .

La caution est fixée à 500 €, dans le cas ou la salle ne serait pas rendue dans un parfait état de propreté cette caution ne serait pas restituée au locataire.

La remise des clefs se fera le vendredi soir 18 h avec un état des lieux et seront restituées le lundi matin à 9 h avec un nouvel état des lieux .

OBJET: PANNEAUX DE SIGNALISATION :

Etude de location de panneaux de signalisation au Syndicat de voirie de Mauriac et à la DDE de Salers, ou achat de 6 panneaux si pas possibilité de location.

OBJET : CHEQUES KDO :

Aucune décision n'a été prise pour ceux-ci, la même chose sera faite à tous les agents. Décision remise au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Achat d'une gerbe pour le 11 novembre 2020

Budget primitif du lotissement de 23 000 €

Budget validé et signé

Déclassement du chemin de Lestrade

Aucune décision n'a été prise lors du conseil

Subvention pour voyage scolaire

Une subvention pour voyage scolaire de 80 € par enfant a été évoquée mais pas de décision prise lors du conseil .